

**CONSEIL DES
COMMISSAIRES
DU
8 SEPTEMBRE
1998**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

CC-98-61

Ouverture de
la session et
constatation
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

Sont présents, présentes, outre la présidente,
6+9

Les commissaires :

Mme	Jacqueline Asselin
M.	Rino Beaulieu
Mmes	Sylvie Belzile
	Lise Blackburn
M.	Gilles Cardinal
Mmes	Sonia Desgagné
	Diane Durand
	Ruth Gagnon
M.	Michel Girard
Mmes	Diane Gauthier
	Denise Hudon
	Chrystiane Jean
M.	Charles Lavoie
Mme	Diane Perron
MM.	Régis Richard
	Rémy Simard
Mmes	Diane Tremblay
	Elaine Tremblay

Les commissaires représentants des parents :

M. André Boulianne (primaire)

Sont également présents :

MM. Lucien Houde, directeur général
Michel Cloutier, secrétaire général

Absence motivée :

M. Michel Lemieux, (secondaire)

Après un court moment de réflexion,

**Il est proposé par M. Charles Lavoie
et résolu :**

D'accepter l'ordre du jour de la présente session tel que déposé au Conseil, en y ajoutant les points suivants :

Sujets de décision :

- Transport/allocation de contrats particuliers
- Plate-forme élévatrice/école Médéric-Gravel
- Conseil d'administration/Centre de formation en entreprise de récupération (CFER)

Sujets d'information :

- École Le Roseau/sécurité
- Diffusion des séances du Conseil des commissaires

ADOPTÉE

CC-98-62

Ordre du jour

**Il est proposé par M. Rino Beaulieu
et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 18 août 1998.

ADOPTÉE

CC-98-63

Procès-verbal
du 18 août 1998

En suivi au point CC-98-43, Mme la Présidente informe le Conseil qu'à la suite de l'étude réalisée, il a été convenu de faire exécuter en régie les travaux d'agrandissement à l'école André-Gagnon.

CC-98-64
Courrier reçu

Les membres du Conseil reçoivent la liste de la correspondance d'importance adressée à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay entre le 8 mai et le 1^{er} septembre 1998. Les commissaires qui désirent des informations complémentaires concernant cette correspondance pourront la recevoir sur demande, de préciser Mme la Présidente.

Par la suite,

CC-98-65
Délégations/
CCSR-02

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay a accepté d'adhérer au Conseil des commissions scolaires de la région 02 ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a droit à deux représentants, représentantes au sein de cet organisme ;

**Il est proposé par Mme Diane Durand
et résolu :**

De désigner Mme Liz S. Gagné pour agir comme première représentante auprès du Conseil des commissions scolaires de la région 02.

ADOPTÉE

Puis,

M. Rino Beaulieu propose que M. Charles Lavoie soit désigné comme deuxième représentant au CCSR-02.

M. Régis Richard propose que Mme Diane Perron soit désignée comme deuxième représentante au CCSR-02.

CC-98-65 A
Vote secret

**Il est proposé par M. Régis Richard
et résolu :**

Que le vote secret soit adopté comme modalité d'élection sur ces deux propositions.

ADOPTÉE

On procède ensuite au vote secret.

M. Charles Lavoie est désigné pour agir comme deuxième représentant au Conseil des commissions scolaires de la région 02.

CC-98-66
Délégation de
pouvoirs/forma-
tion d'un comité

CONSIDÉRANT la décision prise par le Conseil provisoire lors de la session ordinaire tenue le 22 juin 1998 (voir CP-97-306) par laquelle le Conseil délègue des pouvoirs provisoires au directeur général;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préparer un projet de règlement de délégation de pouvoirs au directeur général et au Comité exécutif, de même qu'à d'autres membres du personnel de direction des écoles, des centres et des services de la Commission, conformément à l'article 174 de la Loi sur l'instruction publique;

**Il est proposé par M. Michel Girard
et résolu :**

De former un comité ad hoc constitué des membres de l'Exécutif ayant pour mandat de réaliser, en collaboration avec le secrétaire général, un projet de règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs.

ADOPTÉE

CC-98-67

Nomination/
responsable du
soutien à l'adm.
des écoles con-
fessionnelles

**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile
et résolu :**

QUE, conformément à l'article 262 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission désigne le conseiller en éducation chrétienne, M. Marc Tremblay, comme responsable du soutien à l'administration des écoles reconnues comme catholiques et des écoles reconnues comme protestantes.

ADOPTÉE

CC-98-68

Abolition/poste
de tuyauteur

CONSIDÉRANT que le poste de tuyauteur occupé par M. Jacques Tremblay est devenu définitivement vacant le 10 août 1998 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des ressources matérielles à l'effet d'abolir ce poste ;

**Il est proposé par M. Rémy Simard
et résolu :**

D'abolir le poste de tuyauteur à l'atelier.

ADOPTÉE

CC-98-69

Contrat/ réfec-
tion toiture/ pis-
cine/Polyvalente
de La Baie

CONSIDÉRANT le projet de réfection de toiture approuvé par la Commission scolaire Baie-des-Ha ! Ha ! ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme, à la suite de l'ouverture des appels d'offres, est Poly Toiture inc., pour un montant de 106 628,18\$, incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte dans le dossier ;

**Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin
et résolu :**

D'accorder le contrat de réfection de la toiture de la piscine à la Polyvalente de La Baie au plus bas soumissionnaire conforme, soit Poly Toiture inc., pour un montant de 106 628,18\$, incluant les taxes.

ADOPTÉE

CC-98-70

Contrat/surveil-
lance intérieure
et extérieure

Après discussions,

CONSIDÉRANT que les coûts proposés par les deux plus bas soumissionnaires ne présentent qu'une légère différence ;

Il est proposé par M. Charles Lavoie

D'accorder à la firme «La Sentinelle» le contrat pour la surveillance extérieure et intérieure dans les écoles et centres de la Commission, pour la période du 9 septembre 1998 au 25 août 2000, au taux horaire de 15,39\$ (toutes taxes incluses).

Ont voté pour : 8

Ont voté contre : 10

PROPOSITION REJETÉE

Il est proposé par Mme Sylvie Belzile

D'accorder à la firme «Le Gardien vigilant inc.» le contrat pour la surveillance extérieure et intérieure dans les écoles et centres de la Commission, pour la période du 9 septembre 1998 au 25 août 2000, au taux horaire de 15,37\$ (toutes taxes incluses).

Ont voté pour : 11

Ont voté contre : 7

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

M. Rino Beaulieu enregistre sa dissidence.

CC-98-71
Amendements/
arrangements
locaux

CONSIDÉRANT l'entente à l'échelle nationale signée le 21 décembre 1995 entre d'une part, le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires catholiques, les commissions scolaires confessionnelles catholiques et les commissions scolaires dissidentes pour catholiques (CPNCC) et, d'autre part, la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et la Fédération des enseignantes et enseignants de commissions scolaires (FECS), pour le compte des syndicats d'enseignantes et d'enseignants qu'elle représente, entente déjà déposée au Bureau du commissaire général du travail et conclue dans le cadre de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., C. R-8-2),

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et le Syndicat de l'enseignement du Saguenay ont convenu, dans le cadre de la même loi, d'arrangements locaux qui traitent des sujets suivants :

« Modifications à l'annexe LX sur les normes et modalités de transfert et d'intégration des enseignantes et enseignants pour le 1^{er} juillet 1998, conditions de travail accessoires au transfert et à l'intégration, ainsi que droits et recours y afférent (clause 10.04 liste de priorité et des listes de rappel). »

**Il est proposé par Mme Diane Gauthier
et résolu :**

D'autoriser la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Lucien Houde, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, l'entente intervenant avec le Syndicat de l'enseignement du Saguenay, relativement aux « Modifications à l'annexe LX sur les normes et modalités de transfert et d'intégration des enseignantes et enseignants pour le 1^{er} juillet 1998, conditions de travail accessoires au transfert et à l'intégration, ainsi que droits et recours y afférent (clause 10.04 liste de priorité et des listes de rappel). »

ADOPTÉE

CC-98-72
Rémunération
des commissaires

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil des commissaires sont des représentants et représentantes élus par la population, par suite d'un suffrage universel ;

CONSIDÉRANT l'ensemble et l'ampleur des fonctions et pouvoirs dévolus par la Loi sur l'instruction publique à la Commission scolaire dont les membres du Conseil sont les premiers administrateurs ;

CONSIDÉRANT l'ensemble et l'ampleur et pouvoirs spécifiques dévolus aux membres du Conseil des commissaires, à sa présidente et aux membres désignés au Comité exécutif ;

CONSIDÉRANT l'importance de la nouvelle Commission scolaire constituée au premier juillet 1998, par suite du remplacement des Commissions scolaires Baie-des-Ha ! Ha !, de Chicoutimi et Valin, portant ainsi le budget total à près de 115 millions de dollars, le territoire ayant une étendue de 125 kilomètres, et une population étudiante globale s'établissant à plus de 19000 élèves jeunes et adultes ;

CONSIDÉRANT le décret gouvernemental 816-98 du 17 juin 1998 concernant les montants annuels maxima pouvant être accordés aux commissaires, notamment aux vingt et un membres du Conseil de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ;

CONSIDÉRANT que le montant moyen de rémunération alloué par le décret pour chaque membre du Conseil des commissaires constitue au regard de l'ampleur des responsabilités et des fonctions qui leur sont confiées, des énergies et du temps qu'ils doivent y consacrer, une rémunération insuffisante et aussi nettement désavantageuse en comparaison de celle octroyée à d'autres membres de corps politiques élus au suffrage universel.

**Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin
et résolu :**

Qu'une démarche soit entreprise auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec pour qu'elle intervienne auprès du ministère de l'Éducation et du gouvernement du Québec de façon à faire modifier à la hausse le décret touchant les montants annuels maxima pouvant être accordés aux commissaires, eu égard aux responsabilités importantes qu'ils ont à remplir particulièrement depuis l'avènement de la réorganisation des commissions scolaires ;

Que copie de la présente résolution soit adressée à la ministre de l'Éducation, Mme Pauline Marois, à la députée de Chicoutimi à l'Assemblée nationale, Mme Jeanne Blackburn, au député de Dubuc, M. Gérard-Raymond Morin, ainsi qu'aux autres députés de la région.

ADOPTÉE

De plus,

CC-98-72 A
Rencontre/
«caucus» ré-
gional du P.Q.

**Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin
et résolu :**

De mandater la présidente, Mme Liz S. Gagné, pour qu'elle rencontre le «caucus» du Parti québécois régional afin de sensibiliser chaque député aux motifs qui justifient la présente résolution.

ADOPTÉE

CC-98-73
Affiliation/
Association
régionale du
sport étudiant

**Il est proposé par Mme Chrystiane Jean
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay paie une affiliation à l'Association régionale du sport étudiant du Saguenay-Lac-Saint-Jean, selon le taux de 18 cents par élève du primaire et 47 cents par élève du secondaire, pour l'année scolaire 1998-1999.

Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire aux buts que poursuit l'Association régionale du sport étudiant du Saguenay-Lac-Saint-Jean, conformément aux lettres patentes de cette dernière.

ADOPTÉE

CC-98-74
Délégation/
Association
régionale du
sport étudiant

CONSIDÉRANT que la Commission a droit à la présence de quatre (4) délégués(es) au sein de l'Association régionale du sport étudiant Saguenay-Lac-Saint-Jean;

**Il est proposé par Mme Chrystiane Jean
et résolu :**

De désigner les personnes suivantes pour représenter la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay au sein de l'Association régionale du sport étudiant du Saguenay Lac-Saint-Jean :

- | | | | |
|---|---------------------|---|--------------------|
| - | M. Roger Hallé | - | M. Alain Claveau |
| - | M. Pierre Verreault | - | M. Jacques Vincent |

et

de désigner MM. Louis-Marie Desbiens, Cyprien Simard et Alain Audet pour agir à titre de substituts.

ADOPTÉE

CC-98-75
Transport/
contrats parti-
culiers

La directrice générale adjointe donne des explications sur les deux projets de résolution suivants :

1. D'octroyer un montant de 5\$ par jour à M. Stéphane Roy pour effectuer le transport de ses enfants du 690, Chemin de la Montagne, Sainte-Rose-du-Nord, à l'école Sainte-Rose, et ce, matin et soir (6.0km) ;

2. D'octroyer un montant de 25\$ par jour à Mme Manon Levasseur pour effectuer le transport de son enfant du 215, Route 170, Sagard, à l'école Du Vallon, et ce, matin et soir (66.0 km)

CC-98-75

Transport/
contrats parti-
culiers
(suite)

Une discussion s'ensuit sur ces deux demandes d'allocation de contrats particuliers.

(►M. Rémy Simard quitte l'assemblée à ce moment de la réunion.)

Après étude et discussions,

Il est proposé par Mme Diane Gauthier

D'octroyer un montant de 5\$ par jour à M. Stéphane Roy pour effectuer le transport de ses enfants du 690, Chemin de la Montagne, Sainte-Rose-du-Nord, à l'école Sainte-Rose, et ce, matin et soir (6.0km) ;

Ont voté en faveur : 5

Ont voté contre : 12

abstention : 1

REJETÉE À LA MAJORITÉ

Par la suite,

Il est proposé par Mme Sylvie Belzile

D'octroyer un montant de 25\$ par jour à Mme Manon Levasseur pour effectuer le transport de son enfant du 215, Route 170, Sagard, à l'école Du Vallon, et ce, matin et soir (66.0 km)

Ont voté en faveur : 17

abstention : 1

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Puis,

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles ;

CC-98-76

Plate-forme
élevatrice/
Médéric-Gravel

**Il est proposé par Mme Diane Durand
et résolu :**

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit Renovations Gilles inc., le contrat de confection d'une plate-forme élevatrice pour personnes handicapées à l'école Médéric-Gravel, au montant de 46 510,95\$.

ADOPTÉE

CC-98-77

Conseil d'admini-
stration/ CFER

Ce sujet est reporté à la prochaine session du Conseil.

CC-98-78

Rapport de la
présidente

Mme la présidente Liz S. Gagné adresse d'abord des remerciements aux commissaires pour leur participation à la rencontre de type «lac à l'épaule» tenue en fin de semaine dernière. Elle exprime sa satisfaction pour l'ouverture d'esprit qui a régné tout au long de cette activité.

Elle mentionne ensuite que chaque membre du Conseil a reçu une copie du «Résumé du mémoire sur la fiscalité nationale sur les finances et la fiscalité locales», préparé par le Conseil des commissions scolaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et adressé à la Fédération des commissions scolaires du Québec, au nom des quatre commissions scolaires de la région, en réponse à la consultation de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales.

En ce qui a trait à la représentation des commissaires auprès des écoles, Mme la Présidente demande à chacun, chacune de répondre aux demandes des écoles en poursuivant les pratiques de l'an dernier quand la chose est possible, et ce, en attendant qu'une orientation soit prise à ce sujet.

CC-98-79

Rapport du
directeur géné-
ral

Monsieur le Directeur général présente un bref compte rendu des démarches auxquelles il a participé récemment ou interventions qu'il a faites dans certains dossiers d'importance, notamment :

Quant à une représentation de la Commission scolaire,

- ✓ Lors d'une conférence de presse portant sur le Concours organisé par la Commission des droits de la personne, au cours de laquelle un prix régional a été attribué;
- ✓ Lors d'une rencontre, tenue à la Maison d'accueil de la Ville de Chicoutimi, du délégué commercial de l'ambassade de Cuba, dans le cadre d'une collaboration de la Commission scolaire sur la formation de la main-d'œuvre.
- ✓ Lors d'une rencontre du président de la Fédération des commissions scolaires du Québec et des directeurs généraux des trois autres commissions scolaires de la région, tenue le 2 septembre 1998.

Quant à la mise en place d'une structure de gestion participative :

- ✓ Une rencontre de tous les cadres d'école, de centre et de service a eu lieu en vue de la mise en place des comités leur permettant une participation à la gestion de la Commission scolaire;

Quant à la visite de la ministre de l'Éducation :

- ✓ Mme Pauline Marois sera présente dans la région le 17 septembre, dans le cadre de l'inauguration du Centre l'Oasis.

Quant à une suspension :

- ✓ Un membre du personnel enseignant a été suspendu pour cause, à compter du 31 août 1998.

Quant au stationnement du centre administratif :

- ✓ En attendant une nouvelle rencontre avec les dirigeants de la Ville de Chicoutimi concernant le problème de stationnement au centre administratif, on a procédé, afin de suppléer au manque crucial d'aires de stationnement, à la location, pour un an, d'un terrain vacant sur la rue Lemieux.

CC-98-80
Suivi/résolution
CP-97-311

Le directeur général fait état de la résolution CP-97-311, du Conseil provisoire, adoptée le 22 juin, relative à l'achat d'équipements informatiques requis par les écoles et les centres de formation générale et professionnelle de la Commission scolaire. Cette résolution allouait entre autres, un contrat à «Télénet informatique» pour l'achat de micro-ordinateurs et à «Fournitures de traitement d'information» pour l'achat de moniteurs, sous condition que la Commission bénéficie, au regard d'autres achats d'équipements informatiques, des mêmes conditions de vente de la part des fournisseurs concernés. Dans le cadre de cette dernière condition, il a été procédé à l'achat de 157 ordinateurs supplémentaires, incluant des moniteurs, pour une somme totalisant 297 807,51\$, ce montant correspondant au budget alloué.

Le directeur général ajoute que le présent rapport concernant ce sujet vient mettre un terme, à compter de ce jour, à tout achat que cette résolution autorisait.

CC-98-81
La rentrée
scolaire

Le directeur général mentionne que la rentrée scolaire s'est déroulée sans problème majeur; l'ensemble de l'organisation est en place. La direction des services éducatifs et la direction des services éducatifs adultes produiront très prochainement un rapport plus détaillé à ce sujet.

Par la suite, pour répondre à la demande du Conseil, lors de la session du 18 août, la directrice générale adjointe présente un document, préparé par la régisseuse du service du transport, Mme Évelyne Lavoie, intitulé «Conclusion de l'étude concernant la surveillance et le transport, le midi, pour les élèves qui ne fréquentent pas leur école de quartier.

Après étude et discussions, les membres du Conseil demandent des informations complémentaires à l'analyse présentée, à savoir, d'établir le nombre d'élèves qui, s'ils avaient fréquenté leur école de quartier, n'auraient pas eu droit au transport, mais qui doivent l'utiliser à la suite d'un déplacement dû à l'équilibre des groupes, et dont les parents, par conséquent, doivent défrayer les coûts du transport du midi. Ce sujet reviendra à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil.

Par la suite, les discussions amènent les membres du Conseil à demander de surseoir, jusqu'à sa prochaine session, à l'application de la résolution CC-98-75, relative à l'octroi d'un montant de 5\$ par jour à M. Stéphane

Roy pour effectuer le transport de ses enfants du 690, Chemin de la Montagne, Sainte-Rose-du-Nord, à l'école Sainte-Rose, et ce, matin et soir (6.0km) .

CC-98-82
École Le Roseau/sécurité

M. le commissaire Rino Beaulieu informe qu'il a participé à une rencontre avec des représentants de la Ville de Chicoutimi concernant une situation de sécurité entourant la sortie des élèves de l'école Le Roseau, au regard du nombre important de véhicules en ces moments-là. Cette question est à l'étude, de préciser le directeur général, qui mentionne qu'elle sera abordée lors de la rencontre avec les dirigeants de la Ville prévue prochainement.

CC-98-83
Diffusion des séances du Conseil

Madame la commissaire Jacqueline Asselin rappelle les discussions tenues lors du «lac à l'épaule», en ce qui a trait à la diffusion des séances du Conseil. Elle mentionne qu'une telle orientation serait un moyen d'informer la population et de lui permettre de mieux comprendre le rôle que la Commission scolaire joue dans la communauté.

Mme la Présidente informe qu'elle prendra des informations à ce sujet auprès des organismes concernés et reviendra par la suite au Conseil sur ce dossier.

Sur ce, la séance se termine.

La présidente

Le secrétaire général

